

L'itinéraire militant d'Adèle Blanche-Schweig une syndicaliste féministe défenseuse du droit au travail féminin durant la crise économique des années 1930.

Marie Videbien (Doctorante en histoire contemporaine, Université d'Angers)

Résumé

Dans une démarche prosopographique, notre article se concentrera sur l'impact de la Grande Dépression, la trajectoire individuelle d'Adèle Blanche-Schweig et les différentes résistances qu'elle a mises en œuvre au sein de différents cercles militants afin de contrer l'offensive. Dans un premier temps, nous retracerons son parcours avant la Grande Dépression, en nous focalisant sur l'essor de son groupement et la mise en place de ses réseaux, puis sur les répercussions de la crise économique des années 1930 dans sa vie personnelle et militante. Dans un second temps, nous analyserons les modalités d'actions instaurées par Adèle Blanche-Schweig pour protéger le droit au travail féminin, par le biais de son propre groupement, ainsi que de manière générale, au sein des institutions du travail. Enfin, dans une dernière partie, nous reviendrons sur les différentes mobilisations auxquelles elle a participé au sein d'associations féministes. Par le prisme de cette analyse d'une figure militante, nous interrogerons les mobilisations à la fois individuelles et collectives mises en place afin de garantir la liberté économique et sociale des femmes, mais également les résistances auxquelles cette féministe a été confrontée.

Abstract

From a prosopographical approach, this article focuses on the individual trajectory of activist Adèle Blanche-Schweig, and the various forms of resistance that she implemented within activist circles to counter this offensive policy against women's right to work. First, we retrace the career of this trade unionist before the Great Depression, focusing on the growth of her group, the establishment of her networks, and subsequently the repercussions of the economic crisis of the 1930s on her personal and militant life. Second, we analyze the methods of action Adèle Blanche-Schweig introduced through her own group and generally within labor institutions to protect women's right to work. Finally, we consider the various mobilizations that she participated in within feminist associations. Through analyzing this militant figure, we question the mobilizations, both individual and collective, enacted to guarantee the economic and social freedom of women as well as the resistance with which this feminist was confronted.

I- Adèle Blanche-Schweig, une figure militante du droit au travail des employées au début du XX^e siècle

Une activiste pionnière dans la syndicalisation des employées de bureau

Augustine Brocard, dite Adèle Blanche-Schweig, naît au sein d'une famille d'ouvriers parisiens en 1859¹. Confrontée dès l'âge de sept ans au monde du travail, elle parvient, en suivant des cours du soir, à améliorer sa condition sociale : elle est embauchée à l'âge de 18 ans

¹ Archives nationales (AN). Base Léonore, Dossier SCHWEIG. Consulté le 28 mars 2022. À l'adresse : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/341846>.

comme sténodactylographe, un emploi alors réservé aux femmes issues de la bourgeoisie. Toutefois, le décès de son mari Louis Schweig, survenu en 1889, la laisse subvenir seule aux besoins d'une enfant en bas âge. Ses douloureuses expériences personnelles la sensibilisent à la question du travail féminin, qu'elle considère comme un droit fondamental au nom de l'amélioration de la condition sociale et politique des femmes. Cette certitude la conduit à intégrer différentes organisations féministes qui réclament l'émancipation économique et civique des femmes à la fin du XIX^e siècle, telles que la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), l'une des plus anciennes associations de ce type, aux méthodes radicales, ou encore le Conseil national des femmes françaises (CNFF), une fédération féministe regroupant, dès sa création, près d'une trentaine d'associations féminines ou philanthropiques². En 1900, Adèle Blanche-Schweig fonde, en collaboration avec la journaliste Marguerite Durand, le Syndicat féminin des caissières, comptables, employées aux écritures et employées de commerce et partie similaires, afin de pallier la faible syndicalisation des femmes travaillant dans le secteur tertiaire³. En sa qualité de fondatrice, Adèle Blanche-Schweig joue un rôle prépondérant dans l'aspect juridico-social de cette organisation : l'adresse du syndicat est enregistrée à son domicile personnel et elle est réélue successivement, durant plus de 30 ans, au poste de présidente⁴. Par sa position, Adèle Blanche-Schweig influence la mouvance idéologique du syndicat. L'activiste s'inscrit dans un courant de pensée inspirée du solidarisme, une doctrine développée à la fin du XIX^e siècle qui prône l'intervention de l'État et la collaboration de classes afin de pallier les inégalités sociales. Ainsi, Adèle Blanche-Schweig encourage cette coopération de classes dans la gestion du syndicat, notamment en proposant aux chefs d'entreprises d'offrir du matériel technique à l'organisme. L'engagement féministe est un pilier fondateur de l'identité du Syndicat des caissières-comptables, qui se trouve inscrit dans les statuts de l'organisme⁵. Adèle Blanche-Schweig inscrit aussi le syndicat dans des organisations féministes telles que le CNFF⁶. La syndicaliste régit la dynamique sociale de l'organisation en mobilisant à la fois ses réseaux féministes et ceux liés au milieu du travail, afin d'assurer au syndicat des soutiens solides pour son épanouissement financier et social. Ainsi, Auguste Mesureur, ancien ministre du Commerce, est nommé président d'honneur du Syndicat des caissières-comptables⁷. Ce syndicat, exclusivement féminin, se caractérise par un large éventail de services proposés aux travailleuses, tels que l'accès à des vestiaires collectifs ou une mutuelle⁸. Mais cette organisation se focalise principalement sur la professionnalisation de ses adhérentes, en leur dispensant gratuitement des formations diversifiées, par exemple en comptabilité ou en sténographie, ou encore des cours de langues auprès de formateurs agréés. Par le choix et la qualité de ses formations, ce groupement est particulièrement populaire auprès des travailleuses et rassemble près de 3 200 adhérentes en

² Klejman, L et Rochefort, F. (1989). *L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques des femmes. p. 189.

³ Les femmes sont minoritaires dans les organisations syndicales au début du XX^e siècle, représentant moins de 12 % des syndiqués. Guilbert, M. (1966). *Les Femmes et les organisations syndicales*. Paris : CNRS. p. 26.

⁴ Bibliothèque Marguerite Durand (BMD), DOS BLA. Dossier documentaire d'Adèle Blanche-Schweig.

⁵ Selon le statut n° 7 du Syndicat des caissières-comptables et employées aux écritures, l'un des objectifs de cet organisme et de ses membres est « de prendre part à tous les congrès où seront discutées les questions professionnelles intéressant l'amélioration de la Femme en général, l'émancipation de la pensée féminine et de l'élévation de son rôle dans la société, au point de vue professionnel, économique et social ». BMD. 331. SYN. Dossier du syndicat des caissières-comptables et employées aux écritures.

⁶ Centre d'archives du féminisme (CAF), 2 AF 3. Fonds d'archives du CNFF. Comité d'initiative, réunions 1900 et 1901.

⁷ BMD. 331 Syn. Dossier du syndicat des caissières-comptables.

⁸ *Idem*.

1912, ce qui en fait le syndicat le plus important de la capitale en nombre d'employées, selon *Le Petit Parisien*⁹.

Sous les auspices d'Adèle Blanche-Schweig, le syndicat atteint une longévité admirable pour une organisation exclusivement féminine. En 1927, la syndicaliste est décorée de la Légion d'honneur en tant que l'«une des fondatrices de l'organisation et de l'enseignement professionnel féminin»¹⁰.

La précarisation d'Adèle Blanche-Schweig et du Syndicat des caissières-comptables durant la crise économique des années 1930

À la fin des années 1920, Adèle Blanche-Schweig est une figure emblématique du droit au travail féminin. Malgré cette reconnaissance des pouvoirs publics, la syndicaliste est confrontée à de grandes difficultés pour assurer la subsistance de son organisation durant la crise économique des années 1930. Ses adhérentes ont du mal à honorer leurs cotisations en raison de l'instabilité financière dans laquelle elles se débattent. Adèle Blanche-Schweig a elle-même été touchée par une vague de licenciements et doit faire face à sa propre paupérisation, comme elle le confie à son amie Marguerite Durand en 1934 : « Mais fin septembre je suis comprise dans la grande mesure de licenciement et je n'ai aucune retraite. J'ai vécu au jour le jour et je ne puis plus assurer la vitalité de notre groupement¹¹. » Cette missive révèle la dure réalité de la vie de cette travailleuse âgée, semblable à celle d'autres collègues féminines : en effet, la réforme des retraites de 1930 instaure une pension complète pour les employés des secteurs administratifs, à condition d'avoir exercé une activité salariale continue durant 30 ans. Or, ce profil professionnel est contraignant pour les femmes, notamment mariées, car leurs taux d'activité diffèrent selon le cadre familial auquel elles sont assujetties¹². Les travailleuses sont ostracisées du système de retraites dès le début du XX^e siècle, victime d'un manque de reconnaissance de leurs activités professionnelles et leurs fonctions sociales par un état-providence patriarcal, « laissant leurs vieillesse sous le signe de la dépendance et de l'assistance. » (Feller : 1998¹³).

Subissant de graves problèmes financiers, Adèle Blanche-Schweig orchestre alors une riposte contre cette campagne à l'encontre de l'emploi féminin, et ce à travers différents mécanismes, que nous étudierons ici.

⁹ « Le repos hebdomadaire » *Le Petit Parisien*, 28 juillet 1906.

¹⁰ À N. Base Léonore. Dossier des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur. Dossier Schweig. Consulté le 28 mars 2022. À l'adresse : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/341846>.

¹¹ BMD. 0.91 BLA. Correspondances d'Adèle Blanche-Schweig. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Marguerite Durand. 28 juillet 1934.

¹² Feller, E. (1998). « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 7, consulté le 20 mars 2022, à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/cli0.353>.

¹³ *Idem*.

II- Les actions d'Adèle Blanche-Schweig au sein des instances syndicales et des institutions du travail

Créer un espace de sociabilité militant afin de défendre le travail féminin

Pour défendre l'activité professionnelle des femmes, Adèle Blanche-Schweig utilise, dans un premier temps, les activités de son propre groupement par le biais de son bureau de placement. Dans une lettre datant de 1935, la militante informe son amie Cécile Brunschvicg – l'une des principales figures militantes du mouvement féministe réformiste – des activités de son syndicat, afin que celle-ci transmette ces informations à son entourage, et particulièrement à ses « protégées¹⁴ ». Le droit au travail des femmes est l'un des fers de lance du combat féministe de Cécile Brunschvicg, qui a dirigé la section du travail du CNFF pendant plus de quinze ans, œuvrant notamment à l'admission des travailleuses dans la fonction publique. Outre ses activités au sein des milieux féministes, cette militante est également à l'initiative de nombreux projets concernant l'accès des femmes au sein de carrières professionnelles. Par exemple, la création, en 1917, de l'École des surintendantes d'usines, qui marque un tournant dans le fonctionnement des services sociaux en France¹⁵. En juin 1936, Cécile Brunschvicg est l'une des premières femmes nommées au premier gouvernement de Léon Blum, en tant que sous-secrétaire d'État à l'Éducation. De par ses responsabilités et son engagement à défendre le travail des femmes, cette militante est un atout majeur dans le combat syndical d'Adèle Blanche-Schweig. La politicienne a exhaussé le vœu de la fondatrice du Syndicat des caissières-comptables, en jouant un rôle d'intermédiaire entre la syndicaliste et des travailleuses. En témoigne le fait qu'une certaine Mme Vargas adresse une lettre à la secrétaire d'État, dans le but de remercier chaleureusement Adèle Blanche-Schweig de lui avoir trouvé un emploi¹⁶. D'une manière générale, la correspondance personnelle de la femme politique, durant les années 1930, indique des sollicitations constantes de la part de particuliers afin de décrocher un emploi dans les milieux administratifs. Cette diffusion des activités syndicales auprès de personnalités politiques permet de lutter contre l'inactivité des femmes, tout en assurant l'existence de son syndicat par le recrutement de nouvelles adhérentes.

Par ailleurs, les fêtes syndicales offrent à Adèle Blanche-Schweig l'opportunité d'affirmer l'identité de sa lutte pour la défense du travail féminin. En effet, à chaque anniversaire du syndicat, la présidente organise des réceptions durant lesquelles des personnalités politiques et féministes rendent hommage à cet organisme et à ses membres, à travers des remises de médailles. Parmi les invités récurrents de ces fêtes, notons la présence de l'avocate Suzanne Grinterberg, vice-présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes et reconnue pour être à la fois la fondatrice de l'Association des femmes juristes et la première femme admise à la direction de la Confédération des travailleurs intellectuels. En raison de leurs compositions et de la présence de politiciens, ces réjouissances collectives, rapportées dans la presse, légitiment le travail des employées. C'est au cours de ces événements qu'Adèle Blanche-Schweig invite l'un de ses opposants, Charles Richet. Cet universitaire, militant pour le suffrage féminin et proche des milieux féministes, publie un article dans le journal conservateur *Le Matin* en novembre 1931, dans lequel il exhorte les femmes à regagner leurs foyers au nom de la protection du travail masculin, donnant ainsi le coup d'envoi de la campagne contre le

¹⁴ CAF. 1 AF 536. Fonds Cécile Brunschvicg. Relations avec les particuliers : correspondances. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Cécile Brunschvicg. 20 mai 1935.

¹⁵ Formaglio, C. (2014). « *Féministe d'abord : Cécile Brunschvicg (1877-1946)* ». Rennes. Presses universitaires de Rennes. p. 108.

¹⁶ CAF. 1 AF 538. Fonds Cécile Brunschvicg. Relations avec les particuliers : recherche d'une situation professionnelle. Lettre de Mme Vargas à Cécile Brunschvicg. 2 novembre 1935.

droit au travail des femmes (Bard : 1993. p. 612¹⁷). La syndicaliste souhaite le confronter à ses propres allégations lors de la 32^e assemblée générale de son syndicat. C'est ce qu'elle explique à son amie Elisabeth Fonsèque, présidente de l'association féministe l'Amélioration du sort de la femme :

« Réservez-nous le 13 décembre votre présence officielle, à notre 32^e assemblée générale aux arts et métiers à 14 heures. Suzanne Grinterg parlera du boycottage féminin. J'invite Richet ! Joignez-vous à moi pour qu'il vienne au milieu de nous toutes exposer sa théorie, que nous réfuterons, bien entendu. PS : Convoquez le 13 vos adhérentes aux arts et métiers à 14 h¹⁸. »

Ces célébrations sont des vecteurs de liens sociaux entre les féministes et leurs sympathisants, qui offrent un espace militant inédit dans la défense du travail des femmes.

Défendre la professionnalisation des femmes à travers les institutions sociales : l'exemple des commissions départementales du travail

Les actions d'Adèle Blanche-Schweig pour la défense du travail féminin dépassent le cadre du Syndicat des caissières-comptables et s'inscrivent, plus largement, au sein des instances publiques. En effet, la syndicaliste siège au sein de diverses commissions du travail, comme la commission départementale des comités des apprentis ou la commission départementale du travail de la Seine, dont elle est vice-présidente depuis 1912¹⁹. Cet organisme, créé par le préfet de la Seine au début du XX^e siècle, regroupe des délégués issues de divers syndicats ou de groupes coopératifs à la fois ouvriers et patronaux, afin de statuer sur la réglementation concernant le travail des femmes et des mineures. Au début des années 1920, les commissions départementales se réunissent annuellement pour décider d'une politique commune, afin d'améliorer la prise en charge nationale des travailleuses. Adèle Blanche-Schweig, par son statut de doyenne au sein de la commission de la Seine, devient une oratrice récurrente durant ces congrès. Ainsi, en 1933, lors du XII^e Congrès des commissions du travail, la présidente du Syndicat des caissières-comptables, alors rapporteuse de la commission de la Seine, exprime la nécessité, pour les femmes, de subvenir à leurs propres besoins par le travail : « Il ne s'agit plus de dire que c'est sur l'homme que doit reposer le poids de la famille, et qu'il doit gagner assez pour subvenir à tous les besoins et permettre ainsi à sa femme de rester au foyer pour donner aux enfants tous les soins nécessaires. C'est un fait : la majorité des femmes, filles, veuves ou femmes mariées sont dans l'obligation de travailler, non par caprice, mais par nécessité²⁰. » Elle conclut son discours en formulant un vœu pour l'égalité salariale et l'accès des employées à l'ensemble des métiers du secteur tertiaire. Le plaidoyer d'Adèle Blanche-Schweig est fortement critiqué par l'ensemble des congressistes présents. L'un des représentants patronaux, le préfet de la Seine, M. Villey, récuse cette vision égalitariste des sexes au nom de différences biologiques ne garantissant pas une qualité de travail égale entre hommes et femmes. Il partage le vœu de Mlle Lafeuille, la déléguée du Syndicat chrétien des employées qui, s'il reconnaît le droit au travail féminin en raison des nécessités économiques, reste attaché au modèle de la femme au foyer – un modèle social profondément ancré chez les

¹⁷ Bard, C. (1993). *Les féminismes en France. L'intégration des femmes dans la cité 1914-1940*. Paris : thèse d'État sous la direction de la professeure Perrot, M. p. 612

¹⁸ Bibliothèque Marguerite Durand BMD. 0.91 BLA. Correspondance d'Adèle Blanche-Schweig. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Elisabeth Fonsèque. 7 novembre 1931.

¹⁹ « Notre enquête sur les femmes dans les commissions administratives. » dans *La Française*, 8 février 1913.

²⁰ « Pour l'égalité des sexes dans les questions du travail » dans *La Française*, 18 mars 1933.

organisations syndicales chrétiennes²¹. La vision égalitariste défendue par Adèle Blanche-Schweig, prônant des conditions de travail identiques pour les deux sexes, est fortement controversée dans l'entre-deux-guerres, à la fois au sein des instances du travail, féministes et syndicales. Au début du XX^e siècle, de nombreux acteurs sociaux, s'inscrivant dans une pensée essentialiste, avaient défendu la nécessité de conditions de travail différentes selon les sexes. Il en avait découlé des mesures législatives qui les excluaient *de facto* de certains métiers²². Par exemple, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, établie en 1892, empêchait ces dernières d'exercer certains emplois valorisés, tels que la typographie²³. Durant l'entre-deux-guerres, la CGT axe sa politique sociale sur la défense des mesures protectionnistes à l'égard du travail féminin, comme cette loi de 1892²⁴. Les milieux féministes, fortement influencés par un schéma de pensée essentialiste, réclament des droits sociaux spécifiques pour les travailleuses. Seule une minorité de féministes, dont Adèle Blanche-Schweig, soutiennent l'universalité des conditions de travail, mettant en exergue l'individualité des travailleuses avant leur état matrimonial. À ce titre, la syndicaliste milite au sein de l'Open Door Council français, la branche locale d'une association féministe internationale luttant pour l'abrogation de l'ensemble des lois protectrices concernant le droit féminin²⁵.

Toutefois, à la suite d'âpres discussions, les deux vœux d'Adèle Blanche-Schweig et de Marguerite Lafeuille sont fusionnés, afin de répondre aux attentes des différentes parties, et l'égalité salariale est acceptée. L'année suivante, lors du XIV^e Congrès des commissions départementales du travail, Adèle Blanche-Schweig intervient au nom de la liberté du travail féminin, avec l'appui du comité exécutif de la commission départementale du travail, ainsi que de M. Beaud, président de cette commission ainsi que du conseil général de la Seine, et fervent allié du Syndicat des caissières-comptables^{26 27}.

L'engagement de la syndicaliste au sein de la commission du travail contrebalance les mesures offensives portées à l'encontre de l'activité professionnelle féminine. Elle revendique une universalité des droits au travail, une idéologie encore minoritaire dans les institutions sociales. Mais ses interventions publiques sont surtout efficaces au sein des associations féministes dans lesquelles elle milite.

²¹ Ratto, M. et Gauthier, A. (1996). « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, (3). À l'adresse : <https://journals.openedition.org/clio/465>. Sur le sujet des militantes au sein des syndicats chrétiens, voir : Chabot, J. (2003). *Les débuts du syndicalisme chrétiens en France (1899-1944)*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.

²² Zancarini-Fournel, M. (1995). « Archéologie de la loi de 1892 en France ». Dans Auslander, L. et Zancarini-Fournel, M. (1995). *Différences des sexes et protection sociale*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes. p. 75-92.

²³ Chaignaud, F. *L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 87.

²⁴ Frader, L. (1995.) *Histoire des féminismes, différences et « identités » de classe en France au XX^e*. Dans EPHESIA, (Coord). (1995). *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte. p. 360

²⁵ BMD. DOS 331 OPE, Dossier Open Door.

²⁶ « Pour la défense du travail féminin » dans *La Française*, 29 septembre 1934.

²⁷ Augustin Beaud était régulièrement invité en tant que représentant du conseil municipal de Paris. BMD. 331 SYN. Dossier du syndicat des caissières-comptables.

III- Les moyens d'action d'Adèle Blanche-Schweig au sein des mouvements féministes

Les meetings féministes : affronter les détracteurs du travail féminin

Face à l'offensive contre le travail féminin, les organisations féministes se mobilisent en développant des réseaux centrés sur cette question, à l'instar du Groupement des femmes fonctionnaires. Mais les militantes cherchent en priorité à confronter publiquement les détracteurs de l'emploi féminin. Ainsi, en janvier 1932, la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), une association féministe aux idées radicales, organise le premier meeting pour le droit au travail afin de riposter contre les propos de Richet. Adèle Blanche-Schweig, alors membre du comité central de la Ligue, y participe en qualité de présidente du Syndicat des caissières-comptables, parmi d'autres personnalités liées aux sphères du travail comme Jeanne Bouvier, une ouvrière du textile et ancienne responsable cégétiste. Notons également l'intervention de politiciens comme Justin Godard, maire de Lyon, sénateur du Rhône et président de cette séance. Au cours de cette conférence, Adèle Blanche-Schweig constate que de nombreuses femmes sont dépendantes de leur emploi et rappelle que dans son syndicat, quatre cinquièmes des adhérentes n'ont pas de mari²⁸. Ces propos décrivent une réalité sociale du début du XX^e siècle : les femmes seules représentent près de 10 % de la population française. Dans les métiers du tertiaire, elles forment près de 33 % de la masse salariale, soit l'un des taux les plus élevés de l'ensemble des métiers confondus²⁹. Cette forte proportion de femmes seules, dans ces corps de métiers, est plurifactorielle : ces emplois de bureaux font appel, selon les discours patronaux, à de prétendues vertus féminines, comme la dextérité. Ces métiers sont alors perçus comme des emplois respectables pour les femmes, qui y évoluent au sein d'espaces de travail clos et non mixtes³⁰.

Près de trois ans plus tard, en décembre 1934, Adèle Blanche-Schweig participe à une autre conférence de la LFDF relative au droit au travail féminin. L'objectif de cette manifestation est de confronter un autre détracteur, René Lebreton, dans un débat contradictoire. Cet ancien typographe, membre du Parti socialiste, a proposé en novembre 1934, devant la Chambre, de remplacer les travailleuses œuvrant dans les usines par des chômeurs masculins. Au cours de cette conférence, il est confronté aux discours de syndicalistes féministes membres de la LFDF, telles qu'Adèle Blanche-Schweig, Henriette Coulmy (affiliée au Syndicat de l'habillement) et Charlotte Bonnin, une activiste prépondérante du droit au travail des femmes fonctionnaires affiliée au Syndicat des PTT. Adèle Blanche-Schweig légitime ses propos en rappelant sa fonction au sein de la commission du travail, et déclare : « Le droit au travail constitue pour les femmes la première et la plus suprême des libertés³¹. » Cette phrase admet le droit au travail comme une nécessité économique, mais aussi un choix volontaire de la part des femmes. Face à ces propos, René Lebreton se rétracte et le congrès se conclut par une résolution condamnant les propos du ministre du Travail, et affirme la solidarité entre les travailleuses.

Ces conférences sont primordiales pour la campagne pour le droit au travail féminin, car des intervenantes comme Adèle Blanche-Schweig, grâce à leurs aptitudes et à leurs expériences militantes, discréditent dans la cité le discours des politiciens sur le retour des femmes au foyer,

²⁸ « La femme et le droit au travail. » *Le Droit des Femmes*, février 1932.

²⁹ Dauphin, C. (1991). *Femmes seules*. Dans Fraisse, G. et Perrot, M. (Dir.). *Histoire des Femmes en occident : Le XIX^e siècle*. Paris : Perrin. p. 519.

³⁰ Pezerat, P et Pouban, D. (1984). *Femmes sans maris : Les employées des postes*. Dans Farge, A. et Klapisch-Zuber C. (1984). *Madame ou Mademoiselle : Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*. Paris : Montalba. p. 122.

³¹ « Les femmes et le droit au travail ». *Le Droit des Femmes*, janvier 1935.

ainsi que les stéréotypes de genre liés à cette image d'Épinal. L'influence des organisations féministes telles que la LFDG garantit le bien-fondé de ces conférences par la présence de personnalités politiques, confronte directement les adversaires du droit au travail féminin et offre à ces manifestations une grande visibilité dans la presse.

Membre du Comité de liaison et de défense pour le droit au travail féminin

Ces manifestations ponctuelles ne suffisent pas et les intervenantes réclament une action collective, ce qui débouche, à la fin de l'année 1935, sur la création du Comité de liaison et de défense pour le travail féminin. Si la genèse de ce projet démarre à l'occasion d'un meeting du Groupement des femmes fonctionnaires, le Comité voit le jour grâce à l'initiative du CNFF. Ce dernier, durant l'entre-deux-guerres, fédère près de 165 groupements ou associations, devenant ainsi l'organisation féministe comptant le plus grand nombre de membres. De par son fonctionnement et ses réseaux, le CNFF dispose des ressources nécessaires pour mettre en place le Comité. Cet organisme a pour but « de se réunir chaque fois que des menaces ou des atteintes seraient portées contre le droit de la femme au travail, afin de mettre en commun toutes les possibilités d'actions de leurs associations. Les moyens d'action du Comité sont, essentiellement, les démarches auprès des pouvoirs publics ou des autorités qualifiées³² ». La première action du Comité consiste à adresser une missive à Marius Roustan, le ministre de l'Éducation, ce dernier ayant pour volonté d'imposer un quota concernant les candidates aux différents concours publics, dans le but de réduire le personnel féminin.

Afin d'avoir un fort impact auprès du ministère, le CNFF contacte une trentaine de collectifs politiques et syndicaux. Près d'une dizaine de syndicats sont sollicités, dont la Fédération de l'habillement CGT et le Syndicat unifié du réseau PLM (Paris Lyon Marseille), qui appartient à la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies. Toutefois, malgré ces requêtes auprès des organisations syndicales, il semble que seuls deux syndicats apparaissent parmi la liste des 21 associations signataires de la lettre adressée à Marius Roustan, dont le Syndicat des caissières-comptables. Cette victoire en demi-teinte auprès des groupements du travail résulte de divers paramètres : d'abord, il existe des discordances entre les organisations à propos des revendications du futur Comité. Par exemple, le Syndicat unifié du réseau PLM, fidèle aux principes radicaux défendus au sein de la CGT, exige l'abrogation totale des décrets-lois, tandis que les membres du CNFF demandent une abolition progressive³³. Ensuite l'absence de syndicats traduirait une méfiance, de la part d'acteurs syndicaux de sensibilités diverses, de s'associer officiellement à une association féministe dont les leaders sont issus de la bourgeoisie et proches des instances étatiques. Cette réticence de la part des responsables syndicaux à l'encontre des associations féministes est visible dans l'entre-deux-guerres. Parmi ces responsables, on retrouve même ceux qui sont favorables à l'interventionnisme de l'État dans la question sociale, comme Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT. Ce dernier, pourtant membre d'honneur du CNFF et un membre influent de OIT, condamne en 1929 la création de l'Open Door Concil, et particulièrement les « suffragistes » qui s'opposent aux mesures protectionnistes règlementant le travail féminin³⁴.

³² CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunshvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin.

³³ CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunshvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin : relations entre les membres correspondances. Lettre du syndicat unifié PLM du 17 décembre 1935.

³⁴ Natchkova, N. et Schoeni, C. (2008) « Qui a besoin de protéger les femmes ? La question du travail de nuit. » *Travail, genre et société*. n° 20. p. 111-128.

Cet esprit dénigreur interpelle les féministes, dont Cécile Brunshvicg, qui désapprouve les propos de Jouhaux³⁵. Si la crise et ses répercussions sur le travail féminin occasionnent un rapprochement entre les milieux féministes et syndicaux, il semble subsister des tensions sous-jacentes entre les différents organismes. Enfin, théorisons que la première action du Comité, qui consiste à solliciter Marius Roustan, cristallise les intérêts communs des organisations luttant contre la précarité des emplois des femmes fonctionnaires, désintéressant de fait les responsables syndicaux issues d'autres secteurs d'activités, comme les métiers du textile. Ainsi, en raison de la conjoncture idéologique, les syndicats signataires de la missive sont des organisations déjà adhérentes au Conseil, et militant de longue date aux côtés d'Adèle Blanche-Schweig.

Mais la syndicaliste ne se contente pas d'intégrer le Comité, elle souhaite étendre la démarche du CNFF au sein de la commission du travail dans laquelle elle œuvre. Elle demande à Cécile Brunshvicg d'envoyer à Gaston Pinot, alors vice-président de la commission exécutive des commissions départementales du travail, la lettre adressée à Marius Roustan, ce afin de défendre ce projet lors du XV^e Congrès national des commissions du travail prévu à Mulhouse en 1936³⁶. Cette lettre met en lumière son rôle d'intermédiaire entre les différents organismes sociaux et militants. Du fait de son poste à responsabilités dans les commissions du travail, Adèle Blanche-Schweig favorise la propagation d'un réseau militant en faveur de la professionnalisation des femmes au sein de ces structures, parfois réfractaires à ces initiatives.

Conclusion

Le parcours d'Adèle Blanche-Schweig éclaire les moyens de résistance possibles face à l'offensive portée à l'encontre de l'emploi féminin. En raison de sa condition sociale et de son âge avancé, cette pionnière de la syndicalisation des femmes est particulièrement fragilisée durant la dépression économique. Cette précarité personnelle se répercute sur sa vie militante, et le Syndicat des caissières-comptables périclité. Malgré cela, la syndicaliste met en place des stratégies militantes. Présidente d'un groupement autonome lui octroyant une grande liberté d'action, elle est à l'initiative de sociabilités militantes visant à soutenir l'emploi féminin. Son implication au sein des commissions départementales du travail lui permet de défendre l'universalité du droit au travail, une pensée minoritaire dans les instances du travail de l'entre-deux-guerres. Bien qu'elle n'appartienne à aucune organisation syndicale, le soutien de son réseau féministe et corporatif lui permet de s'inscrire au sein d'une mobilisation collective, afin de confronter directement les adversaires du travail féminin. Certes, les modalités d'action d'Adèle Blanche-Schweig ont peu d'effet sur le long terme. Toutefois, cette personnalité publique engagée à défendre le respect du droit au travail féminin contribue à discréditer le modèle de l'homme seul pourvoyeur de la famille véhiculé par le pouvoir politique et, ce faisant, à interroger les normes sociales établies durant la crise économique.

³⁵ Brunshvicg, C. « À propos du congrès de la CGT. » dans *La française*, 5 octobre 1929.

³⁶ CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunshvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin : relations entre les membres : correspondances. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig au comité, non datée.

Bibliographie

- BARD, C. (1995). *Les filles de Marianne, Histoire des féminismes de 1914 à 1944*. Paris : Fayard.
- BARD, C. (1993). *Les féminismes en France. L'intégration des femmes dans la cité 1914-1940*. Paris : thèse d'État sous la direction de la professeure Perrot, M.
- CHABOT, J. (2003). *Les débuts du syndicalisme chrétiens en France (1899-1944)*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- CHAIGNAUD, F. *L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- DAUPHIN, C. (1991). *Femmes seules*. Dans Fraisse, G. et Perrot, M. (Dir.). *Histoire des Femmes en occident : Le XIX^e siècle*. Paris : Perrin.
- FELLER, E. (1998). « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. n° 7. [Journals.openedition.org](https://doi.org/10.4000/cli0.353), à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/cli0.353>.
- FORMAGLIO, C. (2014). « *Féministe d'abord : Cécile Brunschvicg (1877-1946)* ». Rennes. Presses universitaires de Rennes.
- FRADER, L. (1995.) *Histoire des féminismes, différences et « identités » de classe en France au XX^e*. Dans EPHESIA, (Coord). (1995). *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte. p. 358-362
- GARDEY, D. (2004). *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employées de bureau 1890-1930*. Paris : Belin.
- GUILBERT, M. (1966). *Les Femmes et les organisations syndicales*. Paris : CNRS.
- Jacquemond, L-P. (2016). *L'Espoir brisé. 1936, les femmes et le Front populaire*. Paris : Belin.
- KLEJMAN, L et Rochefort, F. (1989). *L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques des femmes.
- MAYEUR, F. (1979). *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*. Paris : Hachette.
- MACHU, L. (2013) « Genre, conventions collectives et qualifications dans l'industrie française du premier XX^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°38, pp. 41-59.
- NATCHKOVA, N. et SCHOENI, C. (2008) « Qui a besoin de protéger les femmes ? La question du travail de nuit. » *Travail, genre et société*. n° 20, p. 111-128.

- PEZERAT, P et Pouban, D. (1984). *Femmes sans maris : Les employées des postes*. Dans Farge, A. et Klapisch-Zuber C. (1984). *Madame ou Mademoiselle : Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*. Paris : Montalba. p.117-163.
- POGGIOLI, M. (2012). « À travail égal, salaire égal ? » *La CGT et les femmes au temps du Front populaire*. Dijon : Édition universitaire de Dijon.
- RATTO, M. et Gauthier, A. (1996). « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, (3). *Journals.openedition.org*, à l'adresse : <https://journals.openedition.org/cliio/465>.
- SCHOENI, C. (2012). *Travail féminin : retour à l'Ordre !*. Lausanne : Antipodes.
- THÉBAUD, F. (2017). *Une traversée du siècle : Marguerite Thibert, femme engagée et fonctionnaire internationale*. Paris : Belin.
- TILLY L. et SCOTT, J. (2002). *Les femmes, le travail et La famille*. Paris : Payot.
- ZANCARINI-FOURNEL, M. (1995). « Archéologie de la loi de 1892 en France ». Dans AUSLANDER, L. et ZANCARINI-FOURNEL, M. (1995). *Différences des sexes et protection sociale*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes. p. 75-92.